



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prime grand âge aides-soignants

Question écrite n° 26975

Texte de la question

M. Bernard Brochand attire l'attention du Mme la secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé sur la création d'une prime « grand âge » destinée aux aides-soignants travaillant dans les EHPAD, les SSR et les services de médecine gériatrique depuis la parution du décret n° 2020-66 du 30 janvier 2020. Le groupement départemental FO branche santé des Alpes-Maritimes s'inquiète de cette disposition qui attribue une prime à certaines catégories d'agents et à certains secteurs, entraînant ainsi une tension supplémentaire et un sentiment d'injustice au sein de l'ensemble du personnel hospitalier. Si cette prime est une avancée financière pour le pouvoir d'achat des aides-soignants, elle est loin d'être suffisante. Aussi, il aimerait savoir si le Gouvernement envisage le dégel du point d'indice pour l'ensemble du personnel hospitalier et la reconnaissance de la pénibilité de ces métiers due au manque de moyens du secteur hospitalier.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Brochand](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26975

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé \(Mme Dubos\)](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 février 2020](#), page 1409

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)